

CONTOPP®

AEROCRETE SFS 6

Adolf-Oesterheld-Str.1
D-97337 Dettelbach
Tel: +49(0)9324/9199-0
info@knopp-chemie.com
knopp-chemie.com

CARACTÉRISTIQUE

DESCRIPTION DU PRODUIT

AEROCRETE SFS 6 est un adjuvant liquide concentré qui provoque une forte formation de mousse. Un malaxage contrôlé permet d'obtenir un mortier léger homogène et stable, pouvant être pompé et mis en œuvre sans risque de séparation de l'eau. La formulation dépend de la résistance et de la masse volumique apparentes souhaitées. Des teneurs en ciment comprises entre 100 et 300 kg/m³ sont courantes. Les masses volumiques apparentes souhaitées, comprises entre 0,2 et 0,5 kg/dm³, peuvent être ajustées en choisissant des granulats légers adaptés et en ajustant la formulation.

DOMAINE D'APPLICATION

- Agent moussant destiné à la fabrication de mortier de chape légère, avec ou sans agrégat léger EPS, pour la pose de chapes isolantes et de chapes d'égalisation dotées de propriétés d'isolation thermique.
- À utiliser comme agent moussant dans des générateurs de mousse externes ou comme adjuvant dans le mélange de mortier léger.

AVANTAGES

Lorsqu'il est utilisé avec un système de dosage et de malaxage adapté, l'AEROCRETE SFS 6 permet d'obtenir un mortier léger présentant les propriétés suivantes:

- faible conductivité thermique
- résistance améliorée
- propriétés semi-fluides
- compatibilité totale avec tous les agrégats légers en EPS courants

DONNÉES TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES

Base de matières premières:

tensioactifs synthétiques

Couleur:

bleu

Forme:

liquide

Densité (à 20 °C):

1,00 ± 0,01 g/ml

Température de traitement:

au-dessus de + 5 °C

Durabilité:

Environ 12 mois – à protéger du gel et de la lumière directe du soleil

Forme de livraison:

Conditionnement jetable: bidon en PE-HD: 20 kg net
Conditionnement réutilisable: conteneur: 1000 kg net
(Livraison par camion-citerne sur demande)

MODÈLE DE MÉLANGE

À utiliser comme adjuvant pour les mortiers légers à base d'EPS

Formule par mélange (1 000 l)	Modèle 1	Modèle 2	Unité
Ciment	270	150	kg
Agrégat léger EPS	750 ¹	800 ¹	litr.
Aerocrete SFS 6	0,7	0,5	litr.
Quantité totale d'eau	180	100	litr.
Consistance (Hägermann)	ca. 240	ca. 200	mm
Résistance à la compression à 10 % de déformation (7 T)	ca. 300	ca. 200	N/mm ²
Densité brute à sec	350-400	200-250	kg/m ³
Conductivité thermique	0,13-0,15	0,08-0,10	W/mK

MODÈLE DE MÉLANGE

À utiliser comme agent moussant dans des générateurs de mousse autonomes

Formule par mélange (1 000 l)		Unité
Ciment	300-350	kg
Mousse	750-800 ¹	litr.
Aerocrete SFS 6	ca. 1,1 ¹	litr.
Quantité totale d'eau	150-200	litr.
Consistance (Hägermann)	ca. 200	mm
Résistance à la compression	ca. 0,7-0,8	N/mm ²
Densité brute à sec	400-500	kg/m ³
Conductivité thermique	0,11-0,14	W/mK

¹ Avec des générateurs de mousse standard, il faut compter une durée de production de mousse d'environ 60 secondes pour produire 750 litres de mousse.

INFORMATIONS DE TRAITEMENT

DOSAGE ET CONSOMMATION

Le dosage et la consommation recommandés doivent être déterminés lors d'un essai d'aptitude. La quantité dépend des propriétés requises pour le mortier léger et de la technique de mélange utilisée. L'ajout s'effectue directement dans le mélange ou à l'aide d'un générateur de mousse (voir les modèles de mélange).

Valeur indicative : 1,5 litre d'AEROCRETE SFS 6 permet d'obtenir 1 000 litres de mousse

TRAITEMENT

- Le dosage d'AEROCRETE SFS 6 en tant qu'adjuvant doit être effectué après l'ajout du ciment et de l'eau, et avant celui des agrégats légers. Le dosage à l'aide d'un générateur de mousse s'effectue séparément.
- Veuillez toujours à respecter un temps de malaxage suffisant.

REMARQUES PARTICULIÈRES

SÉCURITÉ

- Ce produit n'est pas une substance dangereuse au sens du règlement sur les substances dangereuses
- Ce produit n'est pas une marchandise dangereuse au sens des directives relatives au transport
- WGK 1 (auto-classification) : faiblement polluant pour l'eau
- Respecter la fiche de données de sécurité

COMMENTAIRE

Les matières premières transformées et produits de notre fabrication sont soumis à des contrôles sévères à l'usine. Il est interdit d'utiliser des adjuvants / additifs d'autres fabricants ensemble avec nos propres produits. Veuillez considérer qu'il est impératif de contrôler l'appropriation de nos produits, et de la méthode à mettre en oeuvre, aux conditions envisagées sur le chantier. La qualité du sable et du ciment, le gâchage et la transformation aux termes des Règles reconnues de la technique de pose des chapes sont essentielles pour la qualité de la chape. Nous ne pouvons pas contrôler les conditions existantes sur le chantier et l'exécution des travaux et les indications de cette fiche technique ne sauraient donner lieu à de quelconques recours à la garantie du fabricant de ce fait. La publication de cette fiche technique annule et remplace tous les exemplaires précédents.

Version du 14.10.2026